

# GARANTIE Sofinex

<b>CARACTERISTIQUES</b>	Partielle et supplétive
<b>ACCORDEE A</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>◦ La banque</li><li>◦ Partenaires actuels : BNP Paribas Fortis, ING, CBC, BELFIUS et KBC</li></ul>
<b>TYPE D'ENTREPRISE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>◦ PME</li><li>◦ Grande Entreprise (GE)</li></ul>
<b>TYPES DE FINANCEMENTS GARANTIS</b>	<b>CRÉDITS DESTINÉS À FINANCER :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>◦ <b><i>des contrats commerciaux à l'exportation</i></b><ul style="list-style-type: none"><li>- ligne de garanties bancaires, ligne de financement du besoin en fonds de roulements de type « décaissement », ligne de crédoc,...</li></ul></li><li>◦ <b><i>un investissement à l'étranger</i></b><ul style="list-style-type: none"><li>- création et/ou développement d'une filiale, reprise ou prise de participation dans une entreprise étrangère, rachat d'un fonds de commerce ou d'une branche d'activités, investissement immobilier ou mobilier,...</li></ul></li></ul>
<b>MONTANTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Pourcentage de garantie de maximum 75% du crédit bancaire</li><li>◦ Montant :<ul style="list-style-type: none"><li>- pas de minimum</li><li>- maximum 5.000.000 € de garantie par entreprise</li></ul></li></ul>
<b>DUREE</b>	Celle du crédit bancaire avec un maximum de 10 ans
<b>COÛT</b>	Commission à payer à la SOFINEX par la banque <ul style="list-style-type: none"><li>- fixée en fonction du risque lié au débiteur et au projet à financer</li><li>- taux minimum de 1,00% l'an</li></ul>
<b>INDEMNISATION</b>	En cas de sinistre, l'intervention en garantie est calculée, en pourcentage, sur la perte définitive de la banque après réalisation des sûretés nouvelles consenties à la banque et/ou directement affectées au crédit faisant l'objet de la garantie (aspect supplétif)
<b>DEMARCHES A ENTREPRENDRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>◦ La SOFINEX reçoit la demande d'intervention en garantie de la banque partenaire qui lui envoie sa note d'analyse et sa décision conditionnée à l'octroi de la garantie</li><li>◦ Elle analyse la demande et la présente à son Comité de Crédit qui se réunit en principe tous les mois</li><li>◦ La décision sur l'octroi de la garantie est envoyée à la banque avec le montant de la commission que la banque doit payer dans un délai de maximum 4 mois, la garantie entrant en vigueur au moment du paiement de la commission</li></ul>
<b>PLUS D'INFOS</b>	Consultez le site de la SOFINEX <a href="http://www.sofinex.be">www.sofinex.be</a> ou adressez-vous directement à la SOFINEX – +32 (0) 4 237 01 69